

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
Établissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 23-F-231

23-DD-0764	CROIX - 30 place de la Liberté - Délégation du droit de préemption à la commune
------------	---

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.